



Edition 2008

Les masses financières en 2007

LES FONDS RÉGLEMENTÉS

■ *Les ressources à long terme*

La collecte directe auprès des entreprises, réalisée en fin d'année précédente, ne constitue qu'une part des ressources dont disposent les collecteurs pour mener à bien leur mission. L'autre partie provient essentiellement des remboursements du capital des prêts à long terme, accordés antérieurement, qui doivent être réinvestis selon la même réglementation que la collecte. En outre, une partie du résultat de l'exercice précédent est affectée à la ressource disponible. S'y ajoutent la compensation versée par l'Etat, depuis 2006, au titre du relèvement du seuil d'assujettissement, ainsi que le reversement aux associés collecteurs de l'UESL, à partir de 2007, des deux tiers de la collecte des organismes HLM et SEM.

En 2007, les ressources à long terme disponibles progressent de 5% par rapport à 2006 pour atteindre 3,89 milliards d'euros.

Hors participation volontaire, la collecte de 1,51 milliard d'euros, versée par les entreprises en fin d'exercice 2006 et utilisable en 2007, a augmenté de 7% par rapport à l'exercice précédent. Elle comprend la compensation versée par l'Etat au titre du relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises à la PEEC de 10 à 20 salariés (ordonnance n° 2005-895), soit un montant de 129 millions d'euros. La hausse observée est supérieure à celle de l'année antérieure.

La participation obligatoire directement versée par les entreprises fin 2007 au titre de la masse salariale de 2006 (1,44 milliard d'euros) est en hausse par rapport à l'exercice précédent de 4%.

S'ajoutent à cette collecte directe, d'une part, la compensation versée par l'Etat au titre du relèvement du seuil, pour un montant de 130 millions, et, d'autre part, le reversement par les organismes HLM et SEM des deux tiers de leur collecte aux associés collecteurs (décret n°2007-891), soit 6 millions d'euros. La collecte totale de fin 2007 (versements directs + compensation + reversement HLM-SEM) s'élève donc à 1,58 milliard d'euros et sera utilisée par les collecteurs durant l'exercice 2008.

Les retours sur les prêts à long terme perçus en 2007 (2,28 milliards d'euros) augmentent de 5% par rapport à 2006. Depuis 2003, leur poids dans les ressources à long terme utilisables augmente (59% en 2007 contre 55% en 2003). Ces retours sont constitués à 78% des retours sur prêts à personnes physiques, qui augmentent de 5% comparativement à l'année antérieure. Les retours sur prêts à personnes morales augmentent de 3%.

Selon les projets d'affectation des résultats des collecteurs, la part du résultat de gestion revenant aux fonds réglementés, soit 96 millions d'euros, est supérieure de 3% à celle de l'exercice précédent.



■ Les ressources à court terme

Le total des ressources provenant de l'activité de financement à court terme des collecteurs (186 millions d'euros) est en diminution de 10% par rapport à 2006. Cette baisse fait suite à une stabilité en 2006 et une augmentation de 19% en 2005. Les préfinancements consolidés diminuent de 31% et les préfinancements remboursés de 6%.

LES RESSOURCES DES CIL ET CCI - FONDS RÉGLEMENTÉS

(Montants en millions d'euros)

	2003	2004	2005	2006	2007 ⁽¹⁾
Ressources à long terme disponibles	3 104	3 335	3 510	3 689	3 892
Collecte exercice précédent ⁽²⁾	1 285	1 327	1 364	1 410	1 509
Participation volontaire	7	6	6	5	6
Retours sur prêts à long terme	1 714	1 911	2 058	2 181	2 281
• prêts à personnes physiques	1 326	1 480	1 608	1 695	1 779
• prêts à personnes morales	388	431	449	486	502
Affectation du résultat ⁽³⁾	98	91	82	93	96
Ressources à court terme	127	175	207	207	186
Préfinancements remboursés	98	147	169	175	164
Préfinancements consolidés	29	27	38	32	22

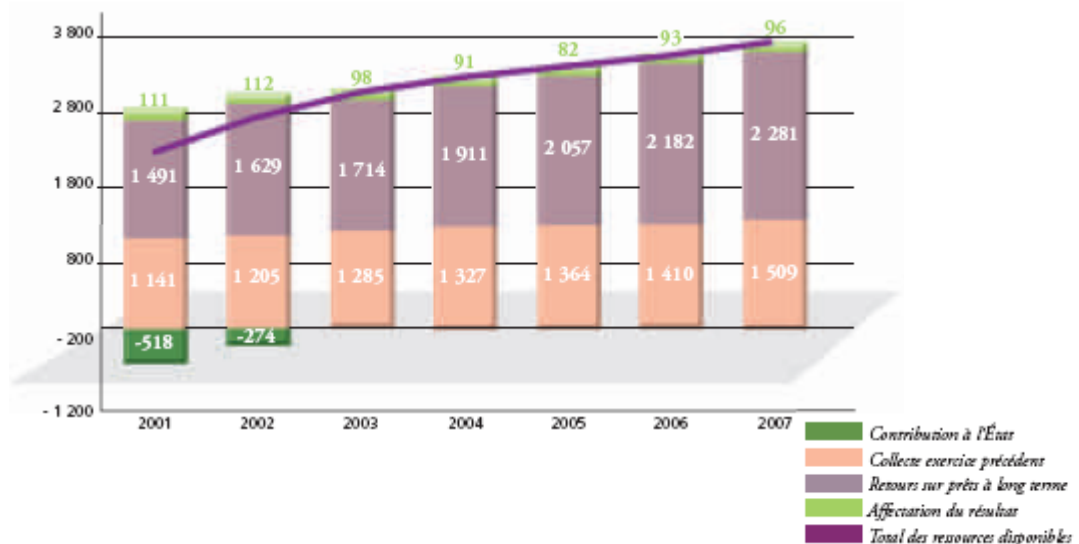
(1) Données provisoires

(2) Dont compensation versée par l'Etat au titre du relèvement du seuil d'assujettissement

(3) Affectation aux réserves réglementées de 2003 à 2006, et projet d'affectation pour 2007

LES RESSOURCES À LONG TERME DES CIL ET CCI - FONDS RÉGLEMENTÉS

(Montants en millions d'euros)





■ Les concours aux personnes physiques

On enregistre en 2007 les évolutions suivantes :

- 1 830 millions d'euros ont été prêtés aux personnes physiques, hors prêts spécifiques à la convention 10%, soit une augmentation de 6% par rapport à 2006 ;
- 958 670 aides ont été distribuées, soit une hausse de 13% par rapport à 2006.

LES CONCOURS AUX PERSONNES PHYSIQUES DES CIL ET CCI - FONDS RÉGLEMENTÉS

(Montants en millions d'euros)

	MONTANTS VERSÉS		NOMBRE DE PRÊTS ⁽¹⁾	
	2006	2007 ⁽²⁾	2006	2007 ⁽²⁾
Prêts accession ⁽³⁾	343	286	40 438	33 738
Neuf	168	137	20 678	16 733
Ancien	175	149	19 760	17 005
• ancien sans travaux	168	142	18 918	16 121
• ancien avec travaux	7	7	842	884
Prêts travaux	875	965	137 292	148 974
Amélioration et agrandissement	4	3	425	329
PASS-TRAVAUX*	871	962	136 867	148 645
MOBILI-PASS*	88	97	45 387	48 631
Prêts SECURI-PASS*	10	12	386	446
Aides LOCA-PASS*	404	470	629 044	726 881
SOUS-TOTAL ⁽⁴⁾	1 720	1 830	852 047	958 670
Prêts convention 10%	55	ND	4 349	ND
TOTAL ⁽⁴⁾	1 775	ND	856 396	ND

(1) Le nombre de prêts distribués est supérieur au nombre de ménages bénéficiaires. En effet un ménage peut bénéficier de plusieurs prêts pour une même opération.

(2) Données provisoires.

(3) Les différences observées avec les données UESL proviennent de modes de comptabilisation différents.

(4) L'écart de montant avec le tableau "Concours des CIL et CCI" provient de la différence des sources
ND : données non disponibles

■ Les concours aux personnes morales

Les concours à long terme accordés en 2007 par les CIL et CCI aux personnes morales, d'un montant total de 1,68 milliard d'euros, se composent de :

- 596 millions d'euros de financements directs à long terme,
- 751 millions d'euros de fonds versés à l'UESL au titre de Foncière Logement,
- 334 millions d'euros de fonds versés à l'UESL au titre du renouvellement urbain.

Le montant de ces concours est en augmentation de 1% par rapport à 2006 (1,66 milliard d'euros).

Après une stabilisation en 2006, les concours directs à long terme accordés aux personnes morales sont en diminution de 10% en 2007, pour un montant de 596 millions d'euros (contre 659 millions d'euros en 2006).



Ils avaient significativement baissé en 2005 (-16%) après une augmentation régulière depuis 2000. La principale raison de cette diminution réside dans l'évolution des modalités d'aides à la construction de logements locatifs sociaux, les concours directs accordés dans le cadre du 1% Relance étant dorénavant sous forme de subventions. Le développement de ce type de concours se poursuit ainsi en 2007, avec une hausse de 22% par rapport à l'exercice précédent.

Les préfinancements, d'un montant de 131 millions d'euros, diminuent de 19% par rapport à 2006 (162 millions d'euros), confirmant la baisse observée depuis 2004.

Le montant versé par les CIL et CCI à l'UESL au titre du financement des opérations de Foncière Logement, de 751 millions d'euros en 2007, conformément aux conventions d'octobre et décembre 2001, est en augmentation de 3% par rapport à 2006 (726 millions d'euros), confirmant la montée en puissance de l'activité de l'association.

Le montant versé par les CIL et CCI à l'UESL au titre du renouvellement urbain est en hausse de 20% en 2007, atteignant 334 millions d'euros (contre 279 millions d'euros en 2006). Le ralentissement observé depuis 2005 est notamment du aux contraintes de consommation des crédits engagés par l'ANRU.

LES CONCOURS DES CIL ET CCI - FONDS RÉGLEMENTÉS

(Montants en millions d'euros)

	2003	2004	2005	2006	2007 ⁽¹⁾
Concours directs à long terme	2 160	2 332	2 296	2 417	2 476
Prêts personnes physiques	1 396	1 550	1 636	1 758	1 880
Concours personnes morales ⁽²⁾	764	782	660	659	596
• prêts	689	726	555	469	400
• subventions	21	26	54	141	172
• souscriptions de titres	54	30	51	49	25
Sécurisation des accédants PAS	-5	-28	-22	-7	-10
Financements court terme	215	237	184	162	131
Prélèvements bruts autorisés	125	130	150	162	162
Amortissement de l'emprunt extérieur	165	159	134	12	12
Association Foncière Logement	100	271	453	726	751
Renouvellement urbain	334	414	679	279	334
Remboursement aux entreprises	146	172	158	152	153

LES CONCOURS À LONG TERME DES CIL ET CCI

FONDS RÉGLEMENTÉS (Montants en millions d'euros)

